

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4328-2025 – RAPPORT ANNUEL 2025 D'ÉNERGIR

RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
DU REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE)

TABLE DES MATIÈRES

A.	LE GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE (GSR)	2
B.	LA BIÉNERGIE.....	6
C.	LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ).....	11

A. LE GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE (GSR)**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-1-1 (GSR)****Références :**

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4288-2024 (rapport 2023-2024 d'Énergir), [Pièce B-0054, Énergir-9, Doc. 8, Sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR](#), Page 3, ligne 14 à 19 et Page 4, Tableau 1 :

*Toutefois, quant à la demande volontaire, les quantités de GSR livrées n'ont pas été suffisantes pour l'atteinte du seuil fixé par le Règlement. Au cours de l'année 2023-2024, Énergir a constaté des écarts importants entre sa projection et les volumes livrés. **Énergir s'attendait à livrer 123,57 Mm³ en achat volontaire, alors que les volumes réellement livrés étaient de 2,6 Mm³ en autoconsommation et de 31,1 Mm³ en gaz de réseau GSR.** Le tableau suivant présente les données réelles de l'année 2023-2024 se rattachant au GSR :*

Tableau 1
Sommaire du GSR 2023-2024

Obligation réglementaire	Volumes * (10 ³ m ³)	
Volumes de base	6 178 320	
% règlement	2 %	
Volumes exigibles	123 566	
Approvisionnement	Contrats (nombre)	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct territoire	-	-
Achat direct hors territoire	-	-
Gaz de réseau GSR en territoire	9	27 102
Gaz de réseau GSR hors territoire	5	101 458
Total	14	128 560

(Le tableau se poursuit à la page suivante.)

Livraisons de GSR	Installations (nombre)	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct	-	-
Gaz de réseau GSR	1 563	31 124
Socialisation du GSR	-	89 824
Autoconsommation de GSR par Énergir	50	2 618
Livraison aux points d'interconnexion	-	-
Total	1 613	123 566
Volumes livrés – Volumes exigibles	-	
Inventaire de GSR	Volumes (10 ³ m ³)	
Inventaire au 30 septembre 2023	17 257	
Achats	128 560	
Ventes, autoconsommation et socialisation de GSR	(123 566)	
Inventaire au 30 septembre 2024	22 250	

* Le calcul de l'obligation réglementaire est présenté à la page 1 de la pièce B-0187, Énergir-H, Document 6 du dossier R-4213-2023.

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025 (rapport 2024-2025 d'Énergir), [Pièce B-0055, Énergir-9, Doc. 8, Sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR](#), Page 3, ligne 16 à 21 et Page 4, Tableau 1 :

Toutefois, quant à la demande volontaire, les quantités de GSR livrées n'ont pas été suffisantes pour l'atteinte du seuil fixé par le Règlement. Au cours de l'année 2024-2025, Énergir a constaté des écarts importants entre sa projection et les volumes livrés. **Énergir s'attendait à livrer 51,93 Mm³ de GSR, alors que les volumes réellement livrés étaient de 3,8 Mm³ en autoconsommation et de 26,7 Mm³ en gaz de réseau GSR.** Le tableau suivant présente les données réelles de l'année 2024-2025 se rattachant au GSR:

Tableau 1
Sommaire du GSR 2024-2025

Obligation réglementaire	Volumes * (10 ³ m ³)	
Volumes de base	6 192 351	
% Règlement	2 %	
Volumes exigibles	123 847	
Approvisionnement	Contrats (nombre)	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct territoire	-	-
Achat direct hors territoire	-	-
Gaz de réseau GSR en territoire	9	32 149
Gaz de réseau GSR hors territoire	9	144 621
Total	18	176 770
Livraisons de GSR	Installations (nombre)	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct	-	-
Gaz de réseau GSR	2 136	26 714
Socialisation du GSR	-	93 314
Autoconsommation de GSR par Énergir	65	3 819
Livraison aux points d'interconnexion	-	-
Total	2 201	123 847
Volumes livrés – Volumes exigibles	-	
Inventaire de GSR	Volumes (10 ³ m ³)	
Inventaire au 30 septembre 2024	22 250	
Achats	176 770	
Ventes, autoconsommation et socialisation de GSR	(123 847)	
Inventaire au 30 septembre 2025	75 173	

* Le calcul de l'obligation réglementaire est présenté à la page 1 de la pièce B-0014, Énergir-H, Document 6 du dossier R-4257-2024.

[Souligné en caractère gras par nous]

- iii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0055](#), [Énergir-9](#), [Doc. 8](#), [Sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR](#), Page 5, Tableau 2 :

Tableau 2
Approvisionnement de GSR 2024-2025

Fournisseur	Gaz de réseau / Achat direct	Territoire / Hors territoire	Cession (Oui / Non)	Volumes (10 ³ m ³)	Prix (\$/m ³)*	Coûts (000 \$)
Saint-Hyacinthe	Gaz de réseau	Territoire	Non	5 028	■	■
Coop Agri-Énergie (Warwick)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 687	■	■
ADM (Candiac)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 968	■	■
CTBM (Saint-Pie)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 549	■	■
SÉMECS	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 556	■	■
WAGA (St-Étienne-des-Grès)	Gaz de réseau	Territoire	Non	8 817	■	■
WAGA (Chicoutimi)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 404	■	■
Ville de Québec	Gaz de réseau	Territoire	Non	5 465	■	■
WAGA (Cowansville)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 676	■	■
Hamilton	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	616	■	■
Archaea 1	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	13 786	■	■
EDL	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	26 658	■	■
Archaea 2	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	56 743	■	■
Archaea 3	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	22 697	■	■
US Ventures MI.TX	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	12 722	■	■
Shell	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	8 746	■	■
NW	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	2 093	■	■
Virdi	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	560	■	■
TOTAL				176 770	88,99	157 310

* Les prix du GSR sont fonctionnalisés à Dawn.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

Demande(s) :

- 1.1.1 Dans la référence (ii) au présent Dossier R-4328-2025 (rapport 2024-2025 d'Énergir), est-il correct de comprendre qu'Énergir doit socialiser plus de 75% du GSR qu'elle acquiert (93 314 10³ m³/ 123 847 10³ m³) ?

Réponse :

Énergir le confirme.

- 1.1.2 Dans la référence (i) du Dossier R-4288-2024 (rapport 2023-2024 d'Énergir), nous avons aussi calculé un pourcentage de socialisation de 72% du GSR acquis (89 824 10³ m³/ 123 566 10³ m³). Quelles sont les raisons pour lesquelles ce pourcentage demeure encore si élevé dans la référence (ii) ?

Réponse :

L'abordabilité demeure la principale cause.

- 1.1.4 Dans la référence (ii), veuillez décrire et ventiler, quant aux lieux et usages, l'autoconsommation de GSR par Énergir.

Réponse :

Il s'agit du gaz utilisé pour le chauffage des bâtiments ($891\ 10^3\text{m}^3$), les postes de livraison ($1\ 553\ 10^3\text{m}^3$) et l'entreposage ($1\ 375\ 10^3\text{m}^3$).

- 1.1.5** Dans la référence (ii), veuillez ventiler le gaz qui reste en inventaire à la fin de l'exercice en indiquant les volumes qui échoueront à diverses dates et devant alors être disposés (par ventes ou socialisation). Est-ce la stratégie d'Énergir de disposer (vendre ou socialiser) d'abord le GSR qui se trouve déjà en inventaire au début de l'exercice (en commençant par le gaz en inventaire le plus ancien), avant de disposer du nouveau GSR plus récent et/ou reçu durant l'exercice ?

Réponse :

Énergir n'estime pas pertinent de fournir la ventilation des volumes de GSR en inventaire. Énergir utilise la méthode du premier entré, premier sorti. L'inventaire de $75\ 173\ 10^3\text{m}^3$ au 30 septembre 2025 sera vendu ou socialisé dans les premiers mois de l'année financière 2025-2026.

- 1.1.6** Nous comprenons qu'Énergir dépose des explications sur les écarts constatés entre les données volumétriques prévues et réelles des livraisons de GSR en territoire pour 5 de ses contrats d'approvisionnement présenté à la référence (iii). Dans la référence (iii), veuillez indiquer pour chacun de tous les contrats les données volumétriques prévues et réelles des livraisons de GSR en territoire ?

Réponse :

Veuillez s.v.p. vous référer à la pièce B-0054, Énergir-9, Document 7.

- 1.1.7** Dans la référence (iii), veuillez indiquer a) si Énergir détient les droits sur les UC qui seraient produits à partir de tous ses contrats d'approvisionnement et b) si ces fournisseurs ou Énergir (en spécifiant) ont entrepris des démarches pour les obtenir ? Veuillez fournir votre réponse pour chacun des contrats d'approvisionnement en GSR d'Énergir.

Réponse :

Énergir confirme qu'elle détient les droits sur les UC qui seraient produites à partir de tous ses contrats d'approvisionnement. Énergir agit comme créateur enregistré pour les contrats d'approvisionnement en GSR, qu'il soit produit au Canada ou hors Canada (Énergir est alors importatrice de GSR). Les démarches de création des UC sont en cours pour les sites du portefeuille, lorsque celles-ci sont réalisables au regard des exigences et conditions réglementaires, avec un degré d'avancement adapté aux particularités de chaque site.

B. LA BIÉNERGIE**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-2 (BIÉNERGIE)****Références :**

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4288-2024, [Pièce B-0094, Énergir-14, Doc. 5, Rapport de suivi sur la biénergie](#), Page 3-5, Tableaux 1 à 4 :

Tableau 1

	Résidentiel	Commercial et institutionnel
Taux de pénétration ¹ (%)	4 %	7 %
Nombre de clients (<i>nombre</i>)	22	0
Consommation (<i>m³</i>)	9 625	0
GES évités (<i>t GES éq.</i>)	23	0

Tableau 2

Clients	Résidentiel <i>(nombre)</i>	Commercial et institutionnel <i>(nombre)</i>
Clients par technologie :		
o Système à air chaud	2 177	7
o Système hydronique	646	4
o Système inconnu*	170	1
Clients biénergie ayant migré au TAE	2	0

* L'appareil de chauffage du client n'est pas connu par Énergir, ce qui ne permet pas de l'identifier comme étant un appareil à air chaud ou comme un appareil hydronique.

Tableau 3

Clients convertis selon la clientèle (<i>nombre</i>) :	
o Résidentiel	3 015
o CI	12
Cumul des clients CI convertis par structure tarifaire (<i>nombre</i>) :	
o Tarif biénergie de petite puissance	12
o Tarif biénergie de moyenne puissance	0
o Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation	0
Volumes de gaz naturel réellement convertis (<i>m³</i>)	2 075 368
GES évités (<i>t GES éq.</i>)	3 989

Tableau 4

	CT 2023-2024	Réel 2023-2024	Écart
Montant total de la contribution GES (000 \$)			
Distribution	5 929	652	(5 277)
Équilibrage	1 504	164	(1 340)
Total	7 433	816	(6 617)
Clients convertis (nombre)			
Résidentiel	14 129	3 015	(11 114)
Commercial et Institutionnel	2 406	12	(2 394)
Total	16 534	3 027	(13 507)
Volumes convertis (10 ³ m ³)	26 038	2 075	(23 963)
GES évités (t GES éq.)	50 046	3 989	(46 057)

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4288-2024, [Pièce B-0095, Énergir-14, Doc. 5, Rapport de suivi sur la biénergie](#), Page 3-5, Tableaux 1 à 4 :

Tableau 1

	Résidentiel	Commercial et institutionnel
Taux de pénétration ¹ (%)	5,6 %	8,1 %
Nombre de clients (nombre)	93	16
Consommation (m ³)	49 754	223 073
GES évités (t GES éq.)	154	35

Tableau 2

Clients	Résidentiel (nombre)	Commercial et institutionnel (nombre)
Clients par technologie :	6 127	83
o Système à air chaud	4 830	60
o Système hydronique	1 084	22
o Système inconnu*	213	1
Clients biénergie ayant migré au TAE	8	0

* L'appareil de chauffage du client n'est pas connu par Énergir, ce qui ne permet pas de l'identifier comme étant un appareil à air chaud ou un appareil hydronique.

Tableau 3

Clients convertis selon la clientèle (nombre) :	6 319
o Résidentiel	6 220
o CI	99
Cumul des clients CI convertis par structure tarifaire (nombre) :	
o Tarif biénergie de petite puissance	88
o Tarif biénergie de moyenne puissance	11
o Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation	0
Volumes de gaz naturel réellement convertis ² (m ³)	5 782 575
GES évités (t GES éq.)	11 114

Tableau 4

	CT 2024-2025	Réel 2024-2025	Écart
Montant total de la contribution GES (000 \$)			
Distribution	4 226	1 467	(2 758)
Équilibrage	1 101	378	(723)
Total	5 327	1 845	(3 481)
Clients convertis (nombre)			
Résidentiel	6 424	6 220	(204)
Commercial et Institutionnel	1 007	99	(908)
Total	7 431	6 319	(1 112)
Volumes convertis (10 ³ m ³)	18 705	6 404	(12 301)
GES évités (t GES éq.)	35 951	12 309	(23 642)

Demande(s) :

1.2.1 Dans la référence (ii), au Tableau 1, nous remarquons que la quantité de GES évités est plus faible pour le marché commercial et institutionnel que pour le marché résidentiel alors que les volumes de consommation sont plus importants pour le marché résidentiel que pour le marché commercial et institutionnel. Veuillez expliquer et/ou déposer une pièce révisée au besoin.

Réponse :

Énergir croit qu'une coquille s'est glissée dans la question et que celle-ci devrait plutôt se lire « ... alors que les volumes de consommation sont plus importants pour le marché commercial et institutionnel que pour le marché résidentiel. »

Énergir soumet que les données du Tableau 1 sont exactes. La consommation est établie selon les volumes réels consommés alors que les GES évités sont calculés à partir de la différence entre le volume de base (volume avant adhésion à la biénergie) et la consommation. Pour les clients existants d'Énergir, le volume de base est calculé selon une moyenne historique de la consommation avant l'adhésion à la biénergie.

Étant donné que les informations du Tableau 1 concernent les nouvelles ventes, Énergir ne peut pas utiliser d'historique de consommation et doit estimer le volume de base selon les meilleures informations disponibles lors de la signature de la vente. Il s'avère que les volumes de base de certaines nouvelles ventes du marché commercial et institutionnel pourraient avoir été sous-estimés puisqu'il est parfois difficile d'estimer précisément le volume de base sans historique. Cette sous-estimation potentielle des volumes de base pourrait expliquer la quantité de GES évités plus faible pour le marché commercial et institutionnel. Énergir tient à rappeler que la majorité des ventes en biénergie n'est pas associée à de nouvelles ventes.

- 1.2.2** Dans la référence (i), aux tableaux 3 et 4, nous avons compris d'Énergir que parmi le nombre de conversions, aucune en effet ne se retrouve dans la catégorie moyenne puissance. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation, comme le peu de maturité de l'offre biénergie CI, la complexité des installations de plus grande envergure – qui peuvent prendre plus de temps et nécessiter davantage d'approbations – et l'implication de firmes d'ingénierie du côté client, sans compter le contexte économique général. Énergir mentionne aussi que l'ensemble des délais comme l'attente pour l'installation électrique, par exemple, peuvent contribuer à prolonger la complétion de la conversion à la biénergie, ce qui provoque un retard dans l'accès au tarif biénergie et affecte ainsi les résultats présentés.

A la référence (ii) tableau 3 et 4, nous notons à nouveau que le nombre de clients dans le secteur CI est très faible par rapport aux prévisions de la CT. Quelles sont les explications pour une telle différence? Les mêmes car les installations de CI seraient de plus grande envergure et plus complexe? Énergir n'avait-elle pas trouvé de correctifs à cette situation par son expérience avec les systèmes de plus grande envergure dans le domaine résidentiel tel que vue à la référence (i) ?

Réponse :

Énergir confirme qu'elle n'a pas de justifications additionnelles à celles fournies à la référence (i) pour expliquer la différence.

- 1.2.3** Énergir envisage-t-elle demander (ou a-t-elle déjà demandé) à HQ une compensation pour ces retards si ceci implique encore des installations électriques ?

Réponse :

Énergir soumet que cette question n'est pas pertinente dans le cadre de l'étude du Rapport annuel au 30 septembre 2025.

1.2.4 Quel est le calendrier envisagé pour la renégociation de l'Entente biénergie HQ-Énergir et celle-ci porterait-elle sur quels aspects ? Veuillez spécifier si cette renégociation est déjà commencée et quels sont ses fruits

Réponse :

Énergir soumet que cette question n'est pas pertinente dans le cadre de l'étude du Rapport annuel au 30 septembre 2025, qui consiste à examiner les résultats passés. Énergir tient à rappeler que la première période d'adhésion prévue à l'Entente couvre les années de 2022 à 2026.

C. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉÉ-1-3 (PGEÉ)

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4288-2024, [Pièce B-0082, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2023-2024](#), Page 2, Tableau 1 et lignes 10 à 15 :

Tableau 1
Économies nettes par programme (Mm³)

Programmes	Prévision 2023-2024	Réel 2023-2024	Taux de réalisation
Appareils efficaces – Résidentiel	0,3	0,1	32 %
Appareils efficaces – Affaires	4,9	4,3	88 %
Construction et rénovation efficaces	5,3	5,9	111 %
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	43,4	39,6	91 %
Énergie renouvelable	0,5	0,5	100 %
Innovation efficace	0,1	0,0	48 %
Total	54,5	50,5	93 %

Comme illustré dans le tableau 2, 888 participants ont tiré profit des programmes du PGEÉ d'Énergir au cours de l'année 2023-2024, ce qui leur a permis de réduire leur facture énergétique et de contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques. **Le taux de réalisation de la participation prévue du PGEÉ est de 69 % en 2023-2024.** Notons que les programmes Construction et rénovation efficaces, Énergie renouvelable et Innovation efficace ont connu une participation significativement plus importante que prévu.

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 2, Tableau 1 et Page 3, lignes 1 à 6, et Tableau 2 :

Tableau 1
Économies nettes par programme (Mm³)

Programmes	Prévision 2024-2025	Réel 2024-2025	Réalisation (%)
Appareils efficaces – Résidentiel	0,1	0,1	46 %
Appareils efficaces – Affaires	2,9	2,7	92 %
Construction et rénovation efficaces	4,6	7,4	160 %
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	47,3	42,4	90 %
Énergie renouvelable	0,6	0,2	42 %
Innovation efficace	0,1	0,0	0 %
Total	55,7	52,8	95 %

Comme illustré dans le tableau 2, 5272 participants ont tiré profit des programmes du PGEÉ d'Énergir au cours de l'année 2024-2025, ce qui leur a permis de réduire leur facture énergétique et de contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques. **Comme en 2023-2024, le taux de réalisation de la participation au PGEÉ se maintient à 69 % en 2024-2025.** Les programmes Construction et rénovation efficaces et Appareils efficaces - Résidentiel enregistrent une participation significativement plus importante que prévu.

Tableau 2
Nombre de participants par programme

Programmes	Prévision 2024-2025	Réel 2024-2025	Réalisation (%)
Appareils efficaces – Résidentiel	2 575	2 834	110 %
Soutien MFR	3 005	1 078	36 %
Appareils efficaces – Affaires	1 381	875	63 %
Construction et rénovation efficaces	65	142	218 %
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	616	331	54 %
Énergie renouvelable	14	9	64 %
Innovation efficace	3	3	100 %
Total	7 659	5 272	69 %

[Souligné en caractère gras par nous]

- iii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 13, lignes 5 à 9:

*Bien que la participation globale du programme se soit avérée supérieure à la prévision, une participation moindre que prévue au volet Combo à condensation à haute efficacité, **combinée à l'effet à la baisse sur les économies unitaires de l'offre biénergie résidentielle d'Énergir pour le***

volet Thermostats intelligents – Résidentiel, expliquent le taux de réalisation de 46 % des économies nettes globales du programme.

[Souligné en caractère gras par nous]

- iv) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 14, lignes 1 à 4:

Un total de 1 078 ménages à faible revenu a bénéficié du programme Soutien aux ménages à faible revenu (MFR) au cours de l'année 2024-2025, **soit 36 % de la participation prévue. La participation au programme étant inférieure à la prévision, elle s'est également reflétée sur les aides financières alors que 40 % des aides financières prévues ont été versées.**

[Souligné en caractère gras par nous]

- v) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 16, lignes 1 à 4:

Ce programme a atteint 92 % de la cible d'économies nettes en 2024-2025, en raison d'un niveau de participation en-deçà de la prévision. **Soulignons que la participation au volet Thermostats intelligents - petits clients CII a augmenté de 178 % par rapport à l'année précédente, ce qui témoigne d'un engouement pour ce volet.**

[Souligné en caractère gras par nous]

- vi) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 18, lignes 3 à 6:

Les aides financières versées par le programme ont été plus importantes qu'anticipé, avec un taux de réalisation de 273 %. Ce résultat découle essentiellement **d'un taux de réalisation des aides financières versées de 293 % et 148 % respectivement pour les volets Nouvelle construction et Rénovation.**

[Souligné en caractère gras par nous]

- vii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 20, lignes 11 à 29 et Page 21, lignes 1 à 27:

Avec des aides financières versées totalisant 29,9 M\$, le taux de réalisation des aides financières prévues a été de 72 %. Ce résultat s'explique principalement par une participation moindre qu'anticipé pour certains volets présentement en phase pilote, combinée **à un nombre d'études subventionnées largement supérieur à la prévision pour le volet Étude et Implantation.** En 2025, Énergir a réalisé un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle du marché Grandes entreprises afin de mieux comprendre les raisons qui sous-tendent les taux de réalisation de la

participation et des économies prévues inférieures à 100 % pour le programme phare de son PGEÉ : Diagnostic et mise en œuvre efficaces. Les résultats clés de ce sondage concernant l'annulation et le report de projets sont les suivants :

- 6 % des répondants sondés ont annulé leurs projets en efficacité énergétique;
- 29 % des répondants sondés ont indiqué avoir reporté à court terme leurs projets en efficacité énergétique (c.-à-d. à l'intérieur d'une période de 2 ans);
- 14 % des répondants sondés ont indiqué avoir reporté à moyen terme leurs projets en efficacité énergétique (c.-à-d. entre 3 et 5 ans).

C'est donc 40 % des répondants qui ont annulé ou reporté un ou plusieurs projets en efficacité énergétique. Ce pourcentage est cependant en nette diminution par rapport à l'année 2024, où 49 % des répondants confiaient avoir annulé ou reporté des projets en efficacité énergétique.

Les principales raisons invoquées par les entreprises sondées pour l'annulation ou le report de leurs 3 projets sont les suivantes :

- **Ordre monétaire : 53 %** (ex. : manque de budget ou de financement disponible; priorisation d'autres projets; coût trop élevé des projets);
- **Raison externe : 18 %** (ex. : situation économique défavorable, contexte économique global, manque de capacité électrique);
- **Ordre organisationnel : 8 %** (ex. : manque de ressources internes; changements et enjeux organisationnels).

Il ressort de ce sondage auprès des clients Grandes entreprises que le contexte économique actuel marqué par l'incertitude et les menaces de tarifs douaniers poussent des entreprises à reconsidérer leurs décisions d'investissement en efficacité énergétique. En hausse de 7 points de pourcentage par rapport à 2024, 28 % des entreprises sondées révèlent une non-priorisation des projets en efficacité énergétique en 2025.

Des 40 % de répondants affirmant avoir annulé ou reporté leurs projets en efficacité énergétique, pour seulement 6 % d'entre eux, il s'agit d'un abandon définitif. Pour le reste, les projets sont reportés pour une période allant de 0 à 5 ans. Sur la base de ce sondage, toutes choses égales par ailleurs, **Énergir demeure confiante que les initiatives n'ayant pas vu le jour en 2024-2025 pourraient se matérialiser dans un horizon de court terme si le niveau d'incertitude économique était réduit.** De plus, Énergir considère probable que ces constats pour le segment Grandes entreprises pourraient s'appliquer aux autres marchés, notamment pour expliquer en partie les taux de réalisation de la participation prévue inférieurs à 100 %.

En 2024-2025, Énergir a intensifié ses efforts de commercialisation pour le volet Remise au point des systèmes mécaniques du bâtiment, Entretien des purgeurs de vapeurs (projet-pilote) et Optimisation des chaufferies (projet-pilote). Ces efforts ont occasionné des dépenses plus importantes que prévu de près de 20 000 \$ pour le programme au chapitre de la commercialisation, expliquant ainsi le taux de réalisation de 112 % pour ce poste budgétaire.

[Souligné en caractère gras par nous]

viii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4328-2025, [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 26, lignes 1 à 3:

Les dépenses de sensibilisation ont été légèrement inférieures aux budgets autorisés avec un taux de réalisation de 96 %, les efforts de sensibilisation contribuant significativement à l'atteinte des cibles annuelles d'économie d'énergie d'Énergir.

Demande(s) :

1.3.1 Dans la référence (ii), quelles sont les principales raisons expliquant pourquoi les volumes prévus d'économies de gaz n'ont pas été réalisés ? Veuillez ventiler votre réponse par programme.

Réponse :

Énergir fait valoir que les explications quant aux écarts entre la prévision et le réel sont présentées au chapitre 1 – *Faits saillants sur les programmes* de la pièce B-0086, Énergir-13, Document 2.

En outre, l'annexe E de la pièce B-0087, Énergir-13, Document 3 d'Énergir présente des explications supplémentaires sur les écarts observés, et ce, par volet.

1.3.2 Nous remarquons en effet que dans la référence (i) et la référence (ii), le taux de réalisation de la participation au PGEÉ se maintient à 69 %. Cependant au Tableau 1 dans la référence (ii), nous notons des économies nettes totales réelles pour 2024-2025 de (52,8 Mm³) qui sont plus élevées que les économies nettes total réelles pour 2023-2024 (50,5 Mm³). Veuillez expliquer, décrire et élaborer, en ventilant par programme.

Réponse :

Énergir rappelle que le taux de réalisation de la participation est le rapport entre la participation réelle et la prévision. Les années 2023-2024 et 2024-2025 ayant des prévisions de participants différentes, il n'existe aucune corrélation entre le maintien du taux de participation et les écarts d'économies nettes totales entre ces deux années.

Pour ce qui est des écarts d'économies nettes totales entre 2023-2024 et 2024-2025, cela s'explique par plusieurs raisons, dont :

- les différences dans la taille des projets qui induisent des économies unitaires différentes;
- la mise à jour des effets de distorsion pour les volets *Études et Implantation* et *Remise au point des systèmes mécaniques* en 2024-2025.

En outre, concernant les écarts d'économies nettes totales entre la prévision et le réel en 2024-2025, Énergir rappelle que les explications des écarts sont fournies aux pièces B-0086 et B-0087.

- 1.3.3** Dans la référence (iii) relative au volet Thermostats intelligents – Résidentiel, veuillez expliquer, décrire et élaborer sur **l'effet à la baisse sur les économies unitaires de l'offre biénergie résidentielle d'Énergir pour le volet Thermostats intelligents – Résidentiel**. Ces deux appareils (thermostats intelligent et combo à condensation à haute efficacité) devraient-ils être dans deux programmes différents afin d'assurer un meilleur suivi ? Veuillez justifier votre réponse.

Réponse :

En mode biénergie, l'équipement au gaz naturel est sollicité uniquement en période de pointe, alors que la majorité des besoins de chauffage hors pointe est transférée vers l'électricité. Par conséquent, la consommation de référence en gaz naturel, qui sert de base au calcul du pourcentage d'économies attribuable à un thermostat intelligent, est plus faible chez un participant biénergie que chez un participant « régulier ». Cette diminution de la consommation de référence entraîne automatiquement des économies unitaires plus faibles pour les clients en mode biénergie.

Dans le cadre du volet *Thermostats intelligents (résidentiel)*, Énergir tient compte de cette situation et applique des économies unitaires distinctes et plus faibles aux participants en mode biénergie. Cet ajustement explique l'effet à la baisse observé sur les économies unitaires associées à l'offre biénergie résidentielle. Pour plus de détails quant à l'impact du mode biénergie sur les économies unitaires du volet, l'intervenant est invité à consulter la section 6 du plus récent rapport d'évaluation du volet¹.

En ce qui concerne la partie de la question visant à déterminer si les thermostats intelligents et les combos à condensation à haute efficacité devraient être répartis dans deux programmes distincts, Énergir tient à souligner que les deux volets font déjà l'objet de fiches distinctes, telles que présentées dans la pièce B-0087, Énergir-13, Document 3 (annexe D).

- 1.3.4** Dans la référence (iv) relative au programme Soutien aux ménages à faible revenu (MFR), veuillez expliquer, décrire et élaborer sur les raisons de la faible participation à ce programme ?

Réponse :

Ce constat s'explique principalement par une diminution importante du nombre moyen de ménages à faible revenu par organisme d'habitation participant, en baisse de 55 % par rapport à l'exercice précédent. À titre de rappel, le nombre de participants comptabilisés pour les organismes d'habitation correspond au nombre de logements du bâtiment visé par les travaux.

¹ R-4288-2024, pièce B-0084, Énergir-13, Document 4.

Il est également pertinent de noter que le nombre d'organismes sociocommunautaires distincts (venant en aide à une clientèle défavorisée) ayant participé au programme a connu une hausse notable, passant de deux à six. Toutefois, cette augmentation a eu très peu d'impacts sur le nombre de ménages à faible revenu comptabilisés comme participants au programme. En effet, contrairement aux organismes d'habitation, ce type d'organisme est considéré comme un (1) seul participant, et ce, même si le nombre réel de ménages à faible revenu bénéficiant de leurs activités est supérieur à ce qui est comptabilisé.

- 1.3.5** Dans la référence (v) relative au volet Thermostats intelligents - petits clients CII, veuillez expliquer, décrire et élaborer si la situation des économies de volumes est la même que dans le volet résidentiel pour le volet thermostat intelligent ?

Réponse :

Énergir ne comprend pas ce à quoi l'intervenant fait référence lorsqu'il mentionne la « situation des économies de volumes » et n'est donc pas en mesure de répondre à la question.

- 1.3.6** Dans la référence (vi) relative aux volets Nouvelle construction résidentielle, veuillez préciser si les nouvelles constructions incluaient des systèmes de biénergie ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Non, aucun des projets participants au volet *Nouvelle construction efficace* pour l'année 2024-2025 n'a reçu de subvention provenant de l'offre pour la biénergie.

- 1.3.7** Dans la référence (vii), veuillez préciser si des outils d'intelligence artificielle (IA) ont été utilisés pour les analyses ? Veuillez élaborer. La situation économique semble être un enjeu constant depuis 2023-2024-2025 pour l'abandon ou le report des projets. Quel est l'évaluation de l'horizon court terme mentionné par Énergir pour la réduction de l'incertitude économique? Veuillez élaborer.

Réponse :

Énergir n'a pas spécifiquement eu recours à des outils d'intelligence artificielle pour la réalisation des analyses associées à la référence (vii).

Toujours en lien avec la référence (vii), Énergir n'a pas réalisé d'évaluation de l'incertitude économique actuellement constatée dans le but d'en prédire l'évolution. La mention d'un horizon de court terme vise plutôt à exprimer qu'Énergir demeure confiante que les initiatives qui n'ont pas vu le jour en 2024 et 2025 pourraient se matérialiser si le niveau d'incertitude économique était réduit.

1.3.8 Dans la référence (viii) relative aux dépenses de sensibilisation, veuillez préciser quels outils ont été les plus efficaces? Des outils utilisant l'intelligence artificielle (IA) ont-ils été utilisés ? Veuillez élaborer

Réponse :

Énergir n'a pas réalisé d'étude comparative visant à identifier quelles activités de sensibilisation seraient les plus efficaces. Bien que la performance de chaque activité soit mesurée, ces activités poursuivent des objectifs différents, s'adressent à des cibles variées et peuvent utiliser des indicateurs qui ne sont pas comparables entre eux. Par exemple, certaines activités visent principalement la notoriété, d'autres la considération, ce qui implique des métriques distinctes. De plus, les canaux et les horizons temporels associés à chaque activité diffèrent, ce qui limite la possibilité d'établir un classement commun ou d'identifier une activité comme étant la « plus efficace » de manière rigoureuse.

La liste complète des activités et outils de communication réalisés en 2024-2025 est présentée à l'annexe B de la pièce B-0087, Énergir-13, Document 3.

Énergir n'a pas utilisé d'outils faisant appel à l'intelligence artificielle pour ses activités de sensibilisation.